



Installation internet par prestataire

Par **josycricri**, le 11/08/2011 à 18:14

Bonjour,

J'ai fait installer internet par un prestataire d'orange en 2010 et j'ai payé 99 E, 8 mois plus tard j'ai fait installer le téléphone par internet toujours par un prestataire d'orange, et j'ai payer à nouveau 99 E., car j'ai 65 ans et je ne m'y connais pas trop. Orange m'avait dit vous ne paierez rien, (loi Borloo) vous avancez juste l'argent car nous vous rembourserons la moitié de chaque facture, (ce qui a été fait). Le reste devant m'être remboursé par le trésor public. J'ai fait ma déclaration d'impôts 2010 en joignant les factures et j'ai eu un refus de remboursement.

Je ne paie pas d'impôt je n'ai que 700 E/Mois. et le T.P. me dit que c'est une réduction d'impôt, ça ne devient un crédit d'impôt qu'à condition d'être DEMANDEUR D'EMPLOI inscrit au pôle emploi, ou DE TRAVAILLER.

Orange ne m'a jamais précisé cela et surtout ne m'a pas demandé ma situation "professionnelle".

Qui a raison : Orange ou le T.P.??

Que dois je faire?? Quels sont mes droits?

Merci de votre réponse.